



Treizième session  
Point 45 c) de l'ordre du jour

NOMINATIONS AUX POSTES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES  
SUBSIDIAIRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE

COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Raul QUIJANO (Argentine)

1. A sa 669ème séance, la Cinquième Commission a examiné une note du Secrétaire général (A/3871) concernant le poste qui deviendra vacant au Comité des commissaires aux comptes le 30 juin 1959, à l'expiration du mandat de l'un des membres de ce Comité.
2. Le Président avait auparavant invité les membres de la Cinquième Commission à soumettre les noms de vérificateurs généraux des comptes (ou de fonctionnaires possédant un titre équivalent) que la Commission pourrait recommander à l'Assemblée générale de nommer au Comité des commissaires aux comptes. Le Gouvernement des Pays-Bas avait fait savoir au Secrétaire général que le Vérificateur général des comptes des Pays-Bas accepterait le renouvellement de son mandat de commissaire aux comptes si l'Assemblée générale le désirait.
3. En vue de décider qui devrait être recommandé pour ce poste, la Commission a procédé à un vote au scrutin secret. Le résultat du scrutin a été le suivant :

<u>Bulletins déposés</u> :	59
<u>Bulletins nuls</u> :	3
<u>Bulletins valables</u> :	56
<u>Abstentions</u> :	1
<u>Nombre de votants</u> :	55
<u>Majorité requise</u> :	28

Nombre de voix obtenues :

Le Vérificateur général des  
comptes des Pays-Bas ..... 55

4. Le Vérificateur général des comptes des Pays-Bas ayant obtenu la majorité requise, la Commission a décidé de recommander sa nomination.
5. En conséquence, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-dessous :

NOMINATION A UN POSTE DEVENU VACANT AU COMITE DES  
COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée générale

Nomme le Vérificateur général des comptes des Pays-Bas membre du Comité des commissaires aux comptes pour une période de trois ans, à compter du 1er juillet 1959.

-----